Bundesversammlung Assemblée fédérale

Assemblea federale Assamblea federala



Amtliches Bulletin der Bundesversammlung

Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale

Bollettino ufficiale dell' Assemblea federale

1999

109. Jahrgang – 23. Sitzung der 45. Amtsdauer 109^e année – 23^e séance de la 45^e législature 109^o anno – 23^a seduta della 45^a legislatura

Inhaltsverzeichnis 1999 (Bände I, II)

Table des matières 1999 (Volumes I, II)

Sitzungen der 45. Amtsdauer

20. Sitzung vom 10. März 1999: 61121. Sitzung vom 11. März 1999: 61922. Sitzung vom 17. März 1999: 626

23. Sitzung vom 21. April 1999: 787

Bundesgericht

Wahl von zwei nebenamtlichen Richtern: 626

Bundesrat

Rücktritt von Herrn Bundesrat Arnold Koller: 619 Rücktritt von Herrn Bundesrat Flavio Cotti: 620 Wahl eines neuen Mitgliedes (Nachfolge von Herrn Bundesrat Koller): 623 Wahl eines neuen Mitgliedes (Nachfolge von Herrn Bundesrat Cotti): 624

Andere Geschäfte

Begnadigungsgesuch. Bericht: 626 Beschwerde an die Bundesversammlung: 627 Erklärung des Bundesrates zum Kosovo-Konflikt: 787 Festsitzung «50 Jahre Europarat»: 611

Séances de la 45e législature

20e séance du 10 mars 1999: 611 21e séance du 11 mars 1999: 619 22e séance du 17 mars 1999: 626 23e séance du 21 avril 1999: 787

Tribunal fédéral

Election de deux juges suppléants: 626

Conseil fédéral

Démission de M. Arnold Koller, conseiller fédéral: 619 Démission de M. Flavio Cotti, conseiller fédéral: 620 Election d'un nouveau membre (succession de M. Koller, conseiller fédéral): 623 Election d'un nouveau membre (succession de M. Cotti, conseiller fédéral): 624

Autres objets

Déclaration du Conseil fédéral concernant le conflit au Kosovo: 787 Recours à l'Assemblée fédérale: 627 Recours en grâce. Rapport: 626 Séance solennelle «50e anniversaire du Conseil de l'Europe»: 611

Rednerliste 1999 (Bände I, II)

Liste des orateurs 1999 (Volumes I, II)

Cotti Flavio, conseiller fédéral Démission de M. Flavio Cotti, conseiller fédéral: 621

Deiss Joseph (C, FR), conseiller national Conseil fédéral. Election d'un nouveau membre (succession de M. Cotti, conseiller fédéral): 625

Dreher Michael (F, ZH), Nationalrat Bundesrat. Wahl eines neuen Mitgliedes: 623

 Dreifuss Ruth, présidente de la Confédération
 Déclaration du Conseil fédéral concernant le conflit au Kosovo: 787
 Séance solennelle «50e anniversaire du Conseil de l'Europe»: 612

Göncz Arpad, Präsident der Republik Ungarn Festsitzung «50 Jahre Europarat»: 613

Hafner Usula (S, BE), Nationalrätin Bundesgericht. Wahl von zwei nebenamtlichen Richtern: 626

Heberlein Trix (R, ZH), Präsidentin des Nationalrates, Präsidentin
Bundesrat. Wahl eines neuen Mitgliedes (Nachfolge von Herrn Bundesrat Koller): 623
Bundesrat. Wahl eines neuen Mitgliedes (Nachfolge von Herrn Bundesrat Cotti): 624
Erklärung des Bundesrates zum Kosovo-Konflikt: 787
Festsitzung «50 Jahre Europarat»: 611
Mitteilungen der Präsidentin: 618, 619, 625, 626
Rücktritt von Herrn Bundesrat Arnold Koller: 619
Rücktritt von Herrn Bundesrat Flavio Cotti: 621

Inderkum Hansheiri (C, UR), Ständerat Begnadigungsgesuch. Bericht: 626 Beschwerde an die Bundesversammlung: 627

Koller Arnold, Bundesrat Rücktritt von Herrn Bundesrat Arnold Koller: 620

Metzler Ruth

Bundesrat. Wahl eines neuen Mitgliedes (Nachfolge von Herrn Bundesrat Koller): 623

Ruffy Victor (S, VD), conseiller national Séance solennelle «50e anniversaire du Conseil de l'Europe»: 616

Simmen Rosemarie (C, SO), Ständerätin Bundesrat. Wahl eines neuen Mitgliedes (Nachfolge von Herrn Bundesrat Koller): 623

Tarschys Daniel, secrétaire général du Conseil de l'Europe Séance solennelle «50e anniversaire du Conseil de l'Europe»: 615

Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale

Vereinigte Bundesversammlung Assemblée fédérale (Chambres réunies)

1999

23. Sitzung der 45. Amtsdauer 23^e séance de la 45^e législature

Dreiundzwanzigste Sitzung Vingt-troisième séance

Mittwoch, 21. April 1999 Mercredi 21 avril 1999

08.00 h

Vorsitz – Présidence: Heberlein Trix (R, ZH)

Erklärung des Bundesrates zum Kosovo-Konflikt Déclaration du Conseil fédéral concernant le conflit au Kosovo

Präsidentin: Ich begrüsse Sie zur heutigen Sitzung der Vereinigten Bundesversammlung. Der Bundesrat hat aufgrund der dramatischen Entwicklung der Lage auf dem Balkan die Koordinationskonferenz gebeten, vor der Vereinigten Bundesversammlung eine Erklärung abgeben zu können. Die Koordinationskonferenz hat dem Antrag des Bundesrates zugestimmt. Ich eröffne somit die Sitzung der Vereinigten Bundesversammlung.

Die Situation in Kosovo und das unglaubliche Flüchtlingselend erfüllen uns mit tiefer Besorgnis. Auch die Schweiz ist aufgerufen, aktiv und unbürokratisch zu handeln. Frau Bundespräsidentin Ruth Dreifuss wird uns darlegen, was unser Land bis anhin auf der humanitären und diplomatischen Ebene getan hat und noch zu tun beabsichtigt.

Bevor ich Frau Bundespräsidentin Dreifuss das Wort erteile, möchte ich den vielen Bürgerinnen und Bürgern danken, die zum grossen Erfolg der Sammlung der Glückskette für die Unterstützung der Kosovo-Flüchtlinge beigetragen haben. Dieser Erfolg zeugt vom Willen eines grossen Teils der Schweizer Bevölkerung, Menschen in Not grosszügig zu helfen und sich für den humanitären Auftrag der Schweiz einzusetzen.

Mein besonderer Dank geht an diejenigen Mitglieder des Katastrophenhilfekorps, der Armee und der Hilfswerke, die unter schwierigsten Verhältnissen den Flüchtlingen in Albanien, Mazedonien und Montenegro die dringend notwendige Hilfe leisten und sich für eine Verbesserung der Situation einset-

zen. Zu erwähnen ist auch der hervorragende Einsatz für konkrete Lösungen unserer Botschaft in Belgrad, der Vertreter des EDA und des EJPD, die sich alle für mögliche Verbesserungen einsetzen.

Dreifuss Ruth, présidente de la Confédération: Voilà presque un mois, la guerre a éclaté dans un pays d'Europe. Les images et les reportages nous font prendre conscience de la souffrance des victimes, en particulier de l'exode et du désespoir de la population civile. Face à cette tragédie, nous refusons la passivité et voulons apporter notre contribution à la solution du drame, tant sur le plan humanitaire que sur le plan politique.

L'éclatement de l'ex-Yougoslavie a été accompagné de troubles majeurs, d'une résurgence de nationalismes brutaux, jetant des communautés les unes contre les autres. L'horrible idéologie de la «pureté ethnique» a provoqué des déportations de masse et des violations des droits de la personne humaine que l'Europe s'était juré de ne plus tolérer.

En République de Yougoslavie, la région du Kosovo a été privée de son statut d'autonomie et les discriminations ont progressivement conduit à la violation des droits de la personne humaine et à la répression de l'opposition aux autorités de Belgrade. Le manque de démocratie, l'absence de tolérance face aux minorités ont entraîné la dégradation des rapports entre les communautés. Cette exacerbation des tensions, cette montée de la violence contre la population civile a été voulue et provoquée par ceux qui assument la responsabilité politique de la République de Yougoslavie.

Ils ont contraint la communauté internationale à chercher les voies et moyens de rétablir les droits fondamentaux en République fédérale de Yougoslavie.

Le Conseil fédéral s'est depuis longtemps déjà engagé pour trouver des solutions politiques aux conflits en ex-Yougoslavie et pour la stabilité dans les Balkans. En étroite collaboration avec l'OSCE, la Suisse a joué un rôle actif dans la promotion de la paix. Nos actions passées et présentes en Bosnie-Herzégovine en sont le témoignage le plus visible. La Suisse a attiré à plusieurs reprises l'attention de la communauté internationale sur la dégradation de la situation au Kosovo. Jusqu'au bout, la Suisse a soutenu toutes les démarches susceptibles d'apporter une solution pacifique à ce conflit, notamment en participant à la mission de vérification au Kosovo. Le Conseil fédéral constate que les quelques avancées dues à ces efforts ont été réduites à néant par le refus de la République fédérale de Yougoslavie d'accepter un règlement pacifique. L'échec des négociations du groupe de contact à Rambouillet a conduit l'OTAN à intervenir militairement, pour la première fois de son histoire, et ce contre un pays européen. Les frappes de l'OTAN n'ont pas encore permis de réaliser les objectifs qu'elle s'était fixés: créer les conditions d'une solution politique et, en premier lieu, protéger

les populations du Kosovo contre les menaces, les violences, la destruction de leurs biens et leur déportation massive. La Suisse, fidèle à sa neutralité, ne participe ni directement ni indirectement aux actions militaires de l'OTAN. L'objectif de la politique suisse est de contribuer à:

- mettre fin au drame des réfugiés;
- rétablir au Kosovo des conditions conformes aux droits de la personne humaine afin de permettre un retour des personnes déplacées dans la sécurité et la dignité;
- éviter la déstabilisation des Balkans, notamment des pays limitrophes et du Monténégro, et prévenir toute conséquence sur la sécurité en Europe;
- renforcer le système de sécurité collective de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation sur la sécurité et la coopération en Europe.

La neutralité de la Suisse dans le conflit militaire ne signifie en aucun cas un repli sur elle-même, une absence de solidarité avec la communauté internationale ou le silence vis-à-vis des atteintes aux personnes qui ont lieu au Kosovo. Ce devoir moral de les dénoncer est en parfaite conformité avec notre engagement en faveur d'une solution politique et notre engagement humanitaire. La Suisse est disposée à tout entreprendre pour faciliter le retour aux négociations diplomatiques et à la paix. Grâce à des démarches diplomatiques entreprises par nos ambassades, cette disponibilité est connue des Etats membres du groupe de contact.

Le Conseil fédéral réaffirme ainsi en premier lieu sa disponibilité pour toutes les tâches qui permettront de faire avancer une solution politique. Que ce soit par des bons offices, par la représentation des intérêts des parties au conflit ou par l'accueil sur son territoire de négociateurs. Dans le futur, cette disponibilité pourrait s'exprimer par une éventuelle participation à une force internationale pour le maintien de la paix, mise en place par l'ONU ou par l'OSCE.

La neutralité dans le conflit militaire implique également une responsabilité en matière de respect des droits de la personne humaine et de protection des populations civiles et des belligérants. Vouloir apporter à toutes les victimes de ce conflit un certain soulagement signifie aussi pouvoir veiller à ce que les exactions et les crimes cessent.

Vous comprendrez donc que notre volonté serait d'assurer l'aide humanitaire là où elle est le plus indispensable: sur les lieux mêmes du conflit.

Nous avons pu constater que le Gouvernement yougoslave est ouvert à un dialogue sur une telle démarche et favorise dans ce cas l'intervention d'un pays neutre.

Quels que soient les développements politiques du conflit, il y a aujourd'hui une urgence absolue, l'urgence humanitaire dans les pays limitrophes. La situation des réfugiés en Albanie, en Macédoine, au Monténégro, réclame une action immédiate et nous y participons. Plus de 80 experts de la Confédération sont sur place. 30 millions de francs ont été immédiatement débloqués et s'ajoutent aux 20 millions de francs déjà consacrés à l'aide sur place. Du matériel de secours pour une valeur de 10 millions de francs, entre autres des tentes et des sacs de couchage pour plus de 30 000 personnes, a été mis à disposition. Trois hélicoptères de transport ainsi que des véhicules de l'armée participent aux opérations nécessaires à l'acheminement des vivres et du matériel aux réfugiés.

Pour la première fois, les militaires suisses engagés dans une action humanitaire, tous professionnels et volontaires, assument leur propre sécurité. Là encore, c'est la volonté d'aide qui prime: notre engagement ne saurait représenter une contrainte supplémentaire pour les services chargés de la sécurité sur place. Je réitère les paroles de reconnaissance prononcées par Mme la présidente de l'Assemblée fédérale à l'ensemble de nos compatriotes qui se sont portés volontaires pour ces actions sur le terrain.

Nous savons combien la détresse à laquelle il faut faire face est grande, combien les besoins qui doivent être couverts dans l'urgence et l'instabilité sont immenses. Les capacités que nous avons libérées ne déploient tous leurs effets que si elles s'inscrivent dans un effort coordonnés de tous les pays, de toutes les organisations internationales.

Il est urgent de mettre de l'ordre dans le douloureux chaos, de permettre à des familles déchirées de se retrouver, de remettre en contact des proches qui se sont perdus dans l'exode; de redonner une identité à celles et à ceux qui ont été privés de leurs documents. Notre soutien aux réfugiés est aussi un soutien aux pays limitrophes et à leurs populations qui se sont portées spontanément au secours des victimes, malgré leur propre manque de moyens. En partageant le fardeau qui pèse notamment sur l'Albanie et la Macédoine, nous pouvons aussi exiger que l'accueil se fasse dans de bonnes conditions, que personne ne reste pris au piège du no man's land, que la santé et la dignité des personnes déplacées soient protégées.

La première tâche s'adresse effectivement au plus grand nombre. Elle se joue dans les pays les plus proches de la zone de conflit. Mais l'action humanitaire ne peut se faire exclusivement dans les camps de premier accueil. Parce qu'une aide médicale plus sophistiquée peut devenir nécessaire pour certaines victimes, parce que le retour rapide au Kosovo sera difficile en fonction des destructions, parce que les pays limitrophes ne peuvent absorber un tel nombre de personnes déplacées, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés procédera à la répartition de groupes de réfugiés entre tous les pays d'Europe. La Suisse soutient les efforts du HCR. Elle est disposée à donner, pour sa part, la priorité aux personnes qui ont besoin de soins médicaux et à celles définies comme cas de riqueur.

Vous le savez, une importante communauté de personnes originaires du Kosovo vit en Suisse. Pour la plupart, ce sont des travailleurs et des travailleuses qui ont émigré il y a de nombreuses années. Ces personnes sont évidemment très inquiètes du sort de leurs proches et demandent le regroupement familial.

La Confédération examine actuellement avec les cantons quelles sont les mesures les plus appropriées pour répondre à ces demandes. Le Conseil fédéral appelle les personnes concernées à faire confiance aux autorités de Suisse, et à collaborer avec elles plutôt qu'à chercher à se débrouiller par leurs propres moyens.

Au moment où éclatait le conflit, 42 000 personnes originaires du Kosovo attendaient en Suisse de retourner dans leur pays. Le Conseil fédéral, face à l'impossibilité d'exiger un tel retour, les a mises au bénéfice d'une «admission provisoire collective». Notre pays est ainsi celui qui, proportionnellement, accueille le plus grand nombre de requérants d'asile en Europe de l'Ouest. Accorder soutien et protection aux personnes en danger, que ce soit sur place ou en Suisse, implique un engagement à long terme, dont le but est de permetre le retour dans la patrie. C'est là que se rejoignent les objectifs humanitaires et politiques. Un tel retour dans la sécurité et la dignité doit être en germe dans l'accueil d'aujourd'hui. Une stratégie prévoyant ces retours a d'ores et déjà été établie; elle s'inspire des expériences positives faites en Bosnie-Herzégovine.

Les habitants et les habitantes de Suisse qui proviennent de la zone de conflit, en premier lieu les membres de la communauté serbe et de la communauté kosovare, suivent avec angoisse l'évolution du drame. Le Conseil fédéral exprime sa profonde sympathie envers toutes celles et tous ceux qui, aujourd'hui, souffrent de ne pas connaître le sort d'êtres chers, envers toutes celles et tous ceux qui souffrent de voir la violence faite aux leurs. Malgré cette souffrance, il est essentiel que chaque communauté continue à résister aux discours simplificateurs, à la tentation de l'extrémisme, au vertige de la violence. Le Conseil fédéral s'oppose à toute manifestation de racisme, à tout acte de violence, à toute mise en danger de la sécurité intérieure.

Il souhaite ardemment que la tolérance et la paix soient les maîtres mots des rapports entre les personnes originaires des Balkans qui vivent en Suisse. La Suisse neutre permet aux hommes et aux femmes qui refusent de se laisser entraîner dans une haine stérile de préparer un avenir pacifié aux Balkans.

Enfin, le Conseil fédéral exprime sa très profonde reconnaissance à la population de Suisse; elle a manifesté une grande



789

et spontanée solidarité face à la détresse des personnes déplacées. Dons et volonté de partage, offres d'hébergement et manifestations de sympathie envers celles et ceux dont les proches sont menacés, chacun de ces gestes de générosité est porteur d'avenir, chacun est promesse de soutien au retour le jour où la paix pourra à nouveau régner sur les Balkans.

Face au drame du Kosovo, la Suisse n'est pas réduite à l'impuissance. Elle agit. Elle apporte sa contribution, à la fois originale et solidaire. Notre disponibilité politique, notre attachement à la primauté du droit et à la cause des droits de la personne humaine, notre solidarité manifestée sur place et notre volonté d'accueil, voilà qui nous permet d'assumer nos responsabilités, voilà qui nous permet de sauvegarder notre vision de la coexistence pacifique des peuples, des cultures et des religions. (Applaudissements)

Präsidentin: Ich danke Frau Bundespräsidentin Dreifuss für ihre eindrücklichen Worte und dem Bundesrat für sein Engagement.

Schluss der Sitzung um 08.20 Uhr La séance est levée à 08 h 20

109. Jahrgang des Amtlichen Bulletins

Herausgeber:

Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung

Parlamentsdienste 3003 Bern

Tel. 031/322 99 82 Fax 031/322 99 33

E-mail Bulletin@pd.admin.ch

Chefredaktor: Dr. phil. François Comment

Druck: Vogt-Schild AG, 4501 Solothurn

Vertrieb und Abonnemente:

EDMZ, 3000 Bern Tel. 031/322 39 51 Fax 031/992 00 23

Preise gedruckte Fassung (inkl. MWSt):

Einzelnummer Nationalrat

Jahresabonnement Schweiz

(Nationalrat und Ständerat) Jahresabonnement Ausland

Vertrieb und Abonnemente: EDMZ

Internet-Homepage: http://www.parlament.ch

ISSN 1421-3974

CD-ROM-Fassung:

109e année du Bulletin officiel

Editeur:

Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale

Services du Parlement

3003 Berne Tél. 031/322 99 82 Fax 031/322 99 33

E-mail Bulletin@pd.admin.ch

Rédacteur en chef: François Comment, dr ès lettres

Impression: Vogt-Schild SA, 4501 Soleure

Distribution et abonnements:

OCFIM, 3000 Berne Tél. 031/322 39 51 Fax 031/992 00 23

Fr. 24.-

Fr. 95.-

Fr. 103.-

Prix version imprimée (TVA incl.):

Numéro isolé Conseil national

Abonnement annuel pour la Suisse

(Conseil national et Conseil des Etats)

Abonnement annuel pour l'étranger

fr. 103.-

fr. 24.-

fr. 95.-

Version CD-ROM:

Distribution et abonnements: OCFIM

Site Internet: http://www.parlement.ch

ISSN 1421-3974

